



## Le code au lycée ? C'est possible !

Le code où tu veux, quand tu veux

Dans l'intention de sensibiliser nos jeunes concitoyens à la sécurité routière, nous souhaiterions pouvoir permettre aux lycéens d'obtenir le code de la route. Il est question de leur donner la possibilité de se former à l'aide de kits pédagogiques, dispensant une formation complète, accessible en tout lieu et à chaque instant.

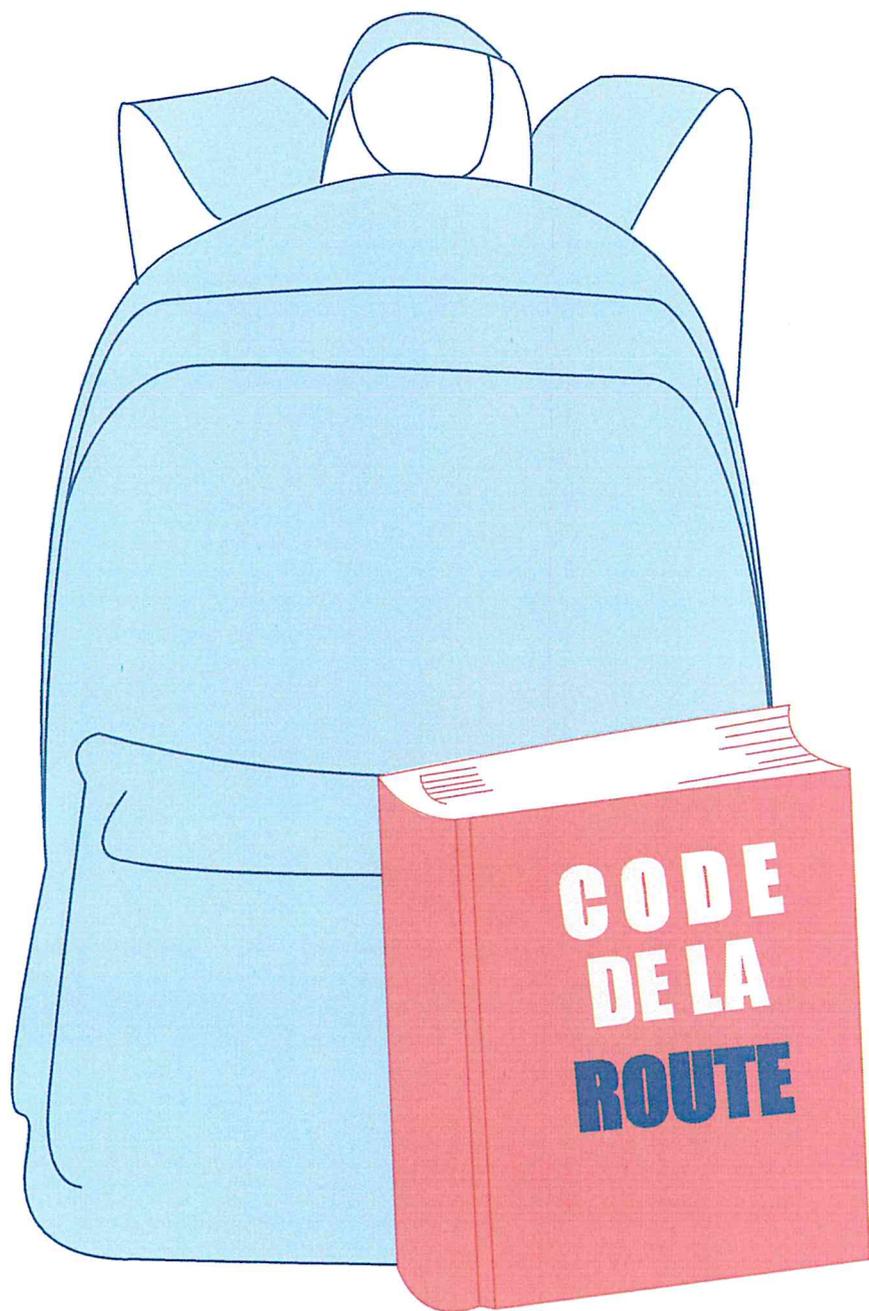
L'objectif de ce projet est de créer une émulation autour de la prévention routière, en mettant à disposition des lycéens un outil éducatif concourant à leur émancipation. Nous travaillons avec de nombreux établissements de la Région, en vue d'ériger une porte d'accès au permis de conduire sur le parcours des élèves. À terme, notre organisme, Codapar, a pour objectif que tous les lycéens et apprentis puissent avoir accès à une formation de qualité en matière de code de la route. Ce, en adéquation avec la volonté croissante des pouvoirs publics d'oeuvrer en ce sens.

Dans le but d'assurer une continuité des apprentissages de la sécurité routière analogue à l'ASSR proposée au collège, nous désirons pouvoir offrir aux lycéens la possibilité de réussir le code de la route. L'opportunité d'engager leur formation au permis de conduire dans le cadre de leur études serait d'un réel intérêt et constituerait pour eux un véritable tremplin afin d'accéder à la vie active. Ce, par le biais d'un enseignement adapté, auquel ils pourraient se consacrer selon leurs disponibilités, et en dehors du temps scolaire. Il s'agit de les responsabiliser en tant qu'acteur de ce projet, et au delà de la sensibilisation, contribuer à leur insertion par l'emploi.

Au même titre que l'ASSR, le code de la route est obligatoire pour toutes les personnes qui souhaitent se présenter au permis de conduire. Dans la mesure où les collèges s'engagent à faire passer l'ASSR de premier ainsi que de second niveau au collège, il serait légitime que les lycées soient en mesure de faciliter l'accès au code de la route en faveur de leurs élèves. Afin de compléter ces compétences acquises au cours de la scolarité.

L'inscription à l'examen du code de la route peut désormais être réalisée en tant que candidat libre. Cette démarche présente de nombreux avantages, à commencer par la gratuité des frais d'inscription en préfecture, qui sont systématiquement facturés par les auto-écoles. D'autre part, notre organisme est en mesure de proposer un enseignement de qualité, édité par un organisme agréé par l'État. En plus de l'accès illimité à des séries de code type examen sur une plateforme de formation en ligne, un suivi de progression personnalisé permet d'adapter les questions aux difficultés que rencontre l'élève. Dès lors, le candidat peut bénéficier d'une autonomie totale, tant sur la formation que sur le choix de la date d'examen. Il est alors enclin à se présenter à l'épreuve au moment opportun, en réservant sa place lorsqu'il se sent prêt.

En ce sens, nous espérons pouvoir mettre l'épreuve théorique du permis à la portée de chaque lycéen, et soutenir par la même occasion ses prises d'initiatives ainsi que son autonomie. En évitant que le financement de la formation ne se fasse aux dépens des élèves ou de leurs parents.



CODAPAR.COM  
codapar@gmail.com

L'inscription à l'examen du code de la route peut désormais être réalisée directement en ligne, sur le site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), en tant que candidat libre. Cela est la conséquence de la dématérialisation des procédures préfectorales. Il est ainsi préférable pour le candidat de procéder lui-même à son enregistrement. De cette façon, il pourra s'inscrire gratuitement auprès de sa Préfecture puis se former à domicile pour un prix moindre.

Notre jeune organisme Codapar a été créé par des étudiants, pour les étudiants. Ce projet vise à proposer une formation au code de la route accessible à tous, et notamment à des mineurs ou des jeunes adultes qui n'ont pas les moyens de s'inscrire en auto-école. Dans le but de répondre aux attentes des futurs candidats, il s'agit de permettre l'accès en tout lieu et à moindre coût, à une formation complète.

L'appréhension des différents risques liés à la circulation permettrait aux lycéens de prendre plus facilement conscience des dangers de la route. Ils pourraient par ailleurs se projeter plus facilement sur leur avenir professionnel. Le permis ayant force de passeport indispensable pour accéder au monde du travail.

Nous travaillons en ce sens avec les lycées et CFA de la région, en vue de mettre à disposition de leurs élèves un kit pédagogique capable de dispenser une formation de qualité en matière de code de la route. Celui-ci prévoit l'accès à des séries de code type examen sur une plateforme d'entraînement en ligne. Un suivi de progression individuel et adapté permet de rediriger le candidat vers les thèmes sur lesquels il a pu rencontrer des difficultés.

Nous mettons à disposition des candidats un enseignement de qualité, édité par un organisme agréé par l'État. À cette formation, nous ajoutons l'expertise administrative de notre équipe afin d'accompagner le lycéen dans sa démarche d'inscription en préfecture. Un numéro de téléphone gratuit est mis à disposition des élèves. Dès lors, ces derniers sont enclin à se présenter à l'épreuve au moment opportun, en réservant leur place lorsqu'ils se sentent prêt.

Notre organisme est ainsi en mesure de proposer une formation au code de la route pour seulement 9,90 euros par lycéen, avec plus de 90 % de réussite à l'examen. À travers cette initiative, nous souhaitons pouvoir mettre le permis de conduire à portée de chaque élève, ce quelle que soit son origine sociale ou géographique.

L'inscription en tant que candidat libre permet de bénéficier d'une autonomie totale tant sur la formation que sur le choix de la date d'examen. Cette démarche préfectorale a été simplifiée et a justement été pensée et destinée à la future génération qui est familière avec le monde numérique. Quelques minutes suffisent à réaliser gratuitement cette procédure obligatoire pour s'inscrire à l'examen. Nous nous engageons à encadrer au mieux la réalisation de cette inscription.

Une fois l'examen du code de la route validé, le candidat est ensuite en mesure de choisir un établissement à proximité de son lieu de domicile pour faire ses leçons de conduite. Lieu qui peut être amené à varier régulièrement au moment de la vie étudiante et professionnelle, au sein parfois d'une même ville.

Le candidat libre a ainsi l'opportunité de choisir son auto-école selon les mobilités géographiques qu'imposent les études. À la différence de nombreux candidats qui se retrouvent bloqués dans un établissement de conduite situé loin de leur logement. Dès lors commencent pour eux des procédures longues et coûteuses, en raison notamment de frais de transfert de dossier coûteux. Lesquels peuvent être évités si l'élève procède à son inscription lui-même, sur le [site de l'ANTS](https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire?slug=s-inscrire), accessible au lien suivant :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire?slug=s-inscrire>

L'obtention du permis de conduire peut devenir très compliquée pour certains, qui intègrent désormais la vie active sans disposer d'un moyen de transport. Cela constitue une réelle barrière à leur insertion par l'emploi. Le permis étant de surcroît un facteur indispensable afin d'obtenir son indépendance quand on est un jeune adulte.

La portée de cette initiative est multiple. Au-delà de la sensibilisation des étudiants à la sécurité routière, nous souhaitons pouvoir soutenir leur insertion sociale et professionnelle. Le permis de conduire étant un facteur d'autonomie qui constitue une véritable passerelle vers l'emploi. Notre projet vise à mettre en place un levier en faveur des lycéens issus des milieux les plus modestes, afin d'améliorer le quotidien des familles et gommer les inégalités d'accès vis-à-vis du permis de conduire.

En destinant nos [kits pédagogiques](#) aux élèves, il est question d'apporter une [aide concrète aux jeunes](#). Un geste des Lycées en leur direction permettrait de soulager de nombreux parents ainsi que de corriger les distorsions qui entourent l'accès à la mobilité. L'idée étant de responsabiliser le lycéen en tant qu'acteur de ce projet éducatif, et privilégier de cette manière ses prises d'initiatives ainsi que son autonomie.

La prévention revêt ici un aspect primordial, avec l'intention de concentrer notre enseignement à l'égard de personnes en âge de conduire des cyclomoteurs, et par conséquent déjà confrontées au code de la route. L'apport d'une éducation à la sécurité routière adressée à cette population non titulaire du code de la route serait non négligeable. Les modes de transport de nos cadets étant parmi les plus vulnérables sur les routes, ceux-ci se déplaçant bien souvent avec des véhicules non-motorisés.